

Organigramme ContrePied asbl au 17-07-2019

Légende :

- 1 cadre ou 1 ligne = une personne physique;

F & H = Femme & Homme;

- CDI = travailleur sous contrat à durée indéterminée; CDD = travailleur sous contrat à durée déterminée; Art. 60 = travailleur sous contrat article 60§7

- Tous les travailleurs sous contrat sont employés à temps plein, sauf si autre durée spécifiée.

- Tous les travailleurs sous CDI & CDD sont financés en fonds propres, sauf si autre précisé.

<p>Administrateur délégué Gestion journalière - Responsable administratif - Encadrement (H - CDI)</p>
--

<p>Coordinateur d'équipe Responsable technique - Encadrement (F - CDI)</p>

Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)	Encadrement- Formateur - Accueil & administration (F - CDI)	Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)	Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
--	---	--	--

Assistant administratif (F - CDI - ACS)
Assistant administratif - Accueil téléphonique (H - CDD - 3/5 temps)
Chauffeur-accompagnateur (F - CDI)
Chauffeur- accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
Chauffeur- accompagnateur (H - CDD)

Travailleur affecté au service d'aide aux ménages au domicile des utilisateurs (F - CDI - 4/5 temps - ouvrier)
Travailleur affecté au service de travaux de rénovation (H - CDI)
Accompagnateur (F - Art. 60)
Chauffeur-accompagnateur (H - Art. 60)
Chauffeur-accompagnateur (H - Art. 60)
Chauffeur-accompagnateur (H - Art. 60)
Chauffeur-accompagnateur (H - Art. 60)
Chauffeur-accompagnateur (H - Art. 60)